

ANNEXE IV
(*article 12*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU
RÈGLEMENT R.A.V.Q. 270

CHAPITRE I

CONCEPTION, SURVEILLANCE ET ALLOCATION POUR
L'INSTALLATION EN RÉGIE D'ÉQUIPEMENTS OU LA FOURNITURE
DE SERVICES POUR DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN

1. Le projet vise la conception et la surveillance d'ouvrages pour améliorer ou remplacer des composantes devenues désuètes, ajouter des équipements aux postes en réseaux ou aux usines de traitement pour se conformer aux normes en vigueur.

CHAPITRE II

ACHAT DE BIENS POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS PAR LE
PERSONNEL D'APPOINT OU LE PERSONNEL RÉGULIER

2. Le projet consiste à faire l'acquisition des composantes nécessaires au remplacement d'équipements désuets ou à la réalisation de programmes d'entretien échelonnés sur plusieurs années.

CHAPITRE III

FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES POUR L'INSTALLATION
D'ÉQUIPEMENTS ET DE COMPOSANTES DÉSUETS À REMPLACER
DANS DIVERS POSTES ET USINES DE TRAITEMENT

3. Le projet vise la fourniture de biens et de services par des entreprises spécialisées pour l'amélioration et le remplacement d'équipements désuets.

TOTAL : 1 604 904,30 \$